

IATSE OFFICIEL Bulletin

PREMIER TRIMESTRE 2012 NUMÉRO 635

LETTRE DU PRÉSIDENT

MATTHEW D. LOEB

C'est l'heure !

Des circonstances imprévisibles, plongent maintenant le monde du travail dans une lutte sans merci. Quand les législateurs votent à l'encontre des intérêts de leurs électeurs, quand les organisations de travailleurs sont considérées comme néfastes pour la nation et quand les gens qui votent sont eux-mêmes trahis par les grosses compagnies technologiques, nous devenons soudainement isolés dans un coin et nous luttons comme des forcenés pour en sortir.

Ironiquement, ce « coin » n'existe pas vraiment. C'est plutôt une invention de grosses compagnies qui espèrent priver les travailleurs de conditions de travail décentes, de fonds de pensions et d'avantages sociaux équitables et aussi les priver de la fierté associée aux campagnes de syndicalisation. Depuis que l'Indiana a adopté la loi sur le « droit au travail », le combat s'est maintenant déplacé au cœur de l'Amérique, là où nous avons toujours été en position de force. État après État, les lois anti-travailleurs deviennent la priorité de gens qui voudraient reculer dans le temps à une époque où les travailleurs n'avaient pas droit de parole. Alors, maintenant plus que jamais, nous devons riposter de toutes nos forces.

Notre seule façon de renverser l'émergence de cette vague hostile au monde du travail consiste à démontrer que les syndicats de travailleurs fonctionnent vraiment - comment assurons-nous la sécurité au travail pour nos membres, comment nous nous assurons que les avantages sociaux sont versés, comment offrons-nous aux familles de travailleurs la possibilité de mieux vivre.

Dans huit mois, il y aura des élections nationales aux États-Unis. Il n'est pas trop tôt pour s'impliquer, tout spécialement dans notre entourage, pour faire en sorte que ces candidats qui ont à cœur d'aider les travailleurs soient élus ou réélus en novembre prochain. Dans quelques régions, ce combat s'annonce difficile. Nous devons y redoubler nos efforts pour soutenir ceux qui se présentent avec des idées favorables aux travailleurs et qui n'ont pas peur des grosses compagnies et de leurs machines de relations publiques déterminées à accaparer l'attention des médias.

L'un des enjeux qui revêt un intérêt particulier pour l'IATSE, aux États-Unis et au Canada, c'est cette lutte pour arrêter le vol du contenu intellectuel. Malheureusement, le débat à Washington a été détourné par des campagnes de relations publiques déroutantes conçues par des compagnies comme Google et Wikipédia, qui présentent délibérément les lois sur la protection de la propriété intellectuelle et sur le piratage en ligne comme étant des formes de censure; comme si nous avions l'intention d'enrayer les réseaux internet. Au Canada, le projet de loi C-11 a reçu un traitement similaire de la part des médias qui ont utilisé des tactiques de peur et des demi-vérités largement répandues dans le but de faire avorter le projet de loi.

Rien n'est plus loin de la vérité. Et la seule chose que ces factions opposées aux SOPA/PIPA veulent éviter à tout prix c'est que les gens s'informent eux-mêmes de ces projets de loi. Ce que l'IATSE défend avec d'autres guildes et d'autres syndicats n'a rien n'a voir avec ces accusations. Ce que nous essayons de faire, ce que nous croyons nécessaire de faire, c'est de protéger les créateurs et les équipes de cinéma et de télévision, de même que les créateurs de musique et d'autres œuvres originales du piratage de leur travail. En d'autres mots, nous voulons protéger les conditions de vie et l'avenir de nos membres.

Plusieurs croient à tort que le travail de création ne profite qu'à ceux qui distribuent les œuvres et non à ceux qui les créent. Nous participons au travail de création à chaque jour et nous pouvons témoigner à quel point le vol de la propriété intellectuelle prive non seulement les membres de l'IATSE, mais aussi l'ensemble de l'industrie du cinéma et de la télévision de plusieurs milliards de dollars annuellement.

Le débat n'est pas terminé, il va renaître. Peut-être que des ajustements devront être apportés pour passer de la Chambre des représentants au Sénat, mais l'intention sera la même, c'est-à-dire donner à nos membres la protection qu'ils méritent et ne pas se dérober devant les tactiques de peur utilisées par ceux qui font des milliards sur le dos des familles de travailleurs.

Suite à la page suivante



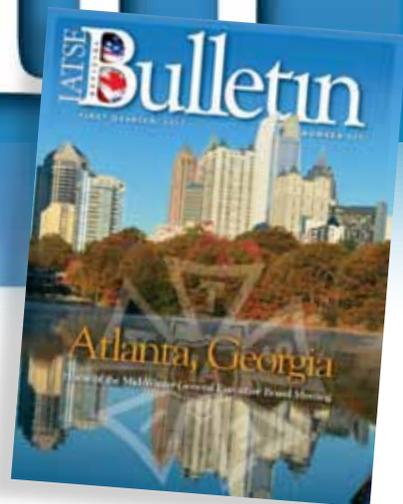
AVIS OFFICIEL

Le bureau général de l'IATSE tiendra sa réunion régulière du milieu de l'été au Westin Bayshore, 1601 Bayshore Drive, Vancouver, B.C. V6G 2V4, à partir de 10 h le lundi 23 juillet jusqu'au vendredi 27 juillet 2012. Tous les sujets soumis à l'attention du conseil doivent être acheminés au bureau général au plus tard quinze (15) jours avant les réunions.

Les représentants des sections locales qui désirent assister à ces réunions doivent faire leurs réservations au Westin Bayshore en appelant directement à l'hôtel au numéro (604) 682-3377. Le tarif de chambre d'invités pour l'IATSE est de 205 \$ (CAN) plus les taxes applicables pour les chambres en occupation simple ou double. Pour obtenir ce tarif privilégié, vous devez identifier votre affiliation à l'IATSE. La date limite pour réserver est fixée au 21 juin 2012.

La rencontre des employés de scène se tiendra au Westin Bayshore, le dimanche 22 juillet 2012 à 9 h heures au Stanley Park Ballroom Salon 1. Les représentants des techniciens de scène, des habilleurs et des sections locales mixtes sont les bienvenus.

Un séminaire de formation aura lieu au Stanley Park Ballroom Salon 1, du Westin Bayshore, mercredi le 25 juillet 2012. Plus de détails viendront.



La longévité mérite notre reconnaissance

Notre Alliance célébrera son 119^e anniversaire en juillet prochain et nous aurons 120 ans lorsque nous nous rencontrerons à la 67^e Convention quadriennale de 2013. De l'ensemble de nos 380 sections locales, 118 sont maintenant centenaires et en juillet prochain 17 autres rejoindront ces rangs prestigieux.

Au fil des ans, les syndicats comme le nôtre ont développé une riche histoire et plusieurs traditions. Au sein de l'IA, l'une de nos plus fortes traditions consiste à honorer ceux qui nous ont montré le chemin, c'est-à-dire nos membres qui ont atteint un âge respectable. Qu'ils aient servi leur section locale en tant qu'officier élu, qu'ils aient représenté leurs membres comme « steward » ou qu'ils aient simplement été de bons membres actifs, ces confrères et consœurs méritent notre plus haute considération.

Dans les pages du Bulletin officiel, nous publions régulièrement des photos de membres qui ont cumulé un grand nombre d'années de services dans leur section locale. Toutefois, certains parmi nous ne connaissent pas parfaitement la signification de ces marques de reconnaissance.

En 1960, la 45^e Convention de l'IATSE a approuvé une recommandation du Bureau général de direction qui voulait que tout membre de cette Alliance qui avait 65 ans et plus et qui avait été membre en règle de l'IATSE pendant au moins 25 années puisse demander à sa section locale le statut de membre retraité. La convention de 2005 a par la suite approuvé le retrait de l'exigence de 25 années de services. En 1968, la 49^e Convention a approuvé une recommandation additionnelle du Bureau général voulant qu'un membre déjà reconnu comme retraité par l'Internationale, qui avait été membre pendant 25 années et plus et qui avait atteint l'âge de 75 ans, pouvait alors se mériter une carte or de membre à vie de l'IATSE. Ces cartes sont mieux connues sous l'appellation de « Gold Card ».

L'Internationale souligne aussi la longévité des membres d'une autre façon à l'aide d'un parchemin qui présente les noms de tous ceux qui ont accumulé 50 années de services au sein de l'Alliance. Ce document est signé par le président Løeb et moi-même. La présentation de ce parchemin n'a pas d'effet sur le paiement des taxes per capita et le récipiendaire peut demeurer membre actif. Vous vous en doutez, les récipiendaires de cette distinction constituent un groupe très sélect.

Votre section locale compte peut-être déjà parmi ses membres des détenteurs de carte en or et des membres qui ont cumulé plus de 50 années de services. Si vous avez déjà eu la chance d'assister à l'une de ces présentations, je suis convaincu que ces moments sont restés gravés dans votre mémoire. Ces membres méritent notre reconnaissance et nos remerciements. Tout ce qui précède constitue somme toute des marques d'appréciation bien modestes.

Suite du mot du président

Au Canada, le monde du travail est frappé tout aussi durement par des lois hostiles aux travailleurs. Comme le gouvernement conservateur est majoritaire, rien ne semble pouvoir l'arrêter dans sa volonté d'adopter la loi C-377 qui n'est rien d'autre qu'une tentative à peine cachée de briser les syndicats tout en présentant cette loi comme étant favorable aux travailleurs. Cette loi rendra si lourde la production des états financiers que les petites sections locales, avec des ressources et des effectifs limités, auront bien du mal à s'y conformer.

Alors que nous progressons, nous devons regrouper nos forces pour continuer à appuyer ceux qui nous ont supportés et éviter les pièges qui seront tendus partout sur notre passage. Une façon d'y arriver et de se faire entendre consiste à passer à l'action et à appuyer le IATSE-PAC. Joignez-vous dès aujourd'hui au IATSE-PAC et contribuez pour votre avenir (recommandation qui s'adresse uniquement aux membres des États-Unis). Plus que jamais, nous devons maintenant être prêts. C'est l'heure !



LE STATUT DE RETRAITÉ

Conformément à l'article quatorze, section 1A et 1B de la Constitution et des règlements de l'Internationale, la taxe per capita d'un membre retraité doit être réduite à \$4.50 par trimestre. Les membres retraités ont le droit de prendre la parole lors des assemblées des sections locales mais ils n'ont pas droit de vote. Ils ne sont pas non plus éligibles aux postes d'officiers de la section locale. Ils peuvent toutefois servir comme délégués. Les détenteurs de cartes en or doivent être considérés comme des membres à vie et être exemptés de tout paiement de taxe per capita envers l'Internationale.

LES CHÈQUES PERSONNELS

Afin d'éviter de retarder la procédure d'acceptation des membres, je rappelle aux sections locales que tous les paiements de frais d'inscription et de per capita envoyés à l'Internationale doivent être tirés du compte de banque de la section locale et être faits au nom de « IATSE ». L'Internationale n'accepte pas les chèques personnels soumis par les personnes qui appliquent et si nous en recevons, ils sont retournés à la section locale, ce qui retarde les procédures pour les nouvelles applications.

AFFAIRES CANADIENNES

Les vice-présidents internationaux John M. Lewis et Damian Petti, la déléguée au CTC Kelly Moon, l'assistant du président Sean McGuire, le représentant international Barny Haines, la directrice des opérations du Bureau canadien Krista Hurdon et le conseiller juridique canadien Stephen Wahl ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les derniers développements au Canada depuis la rencontre du milieu de l'été 2011 du Bureau général.

Section locale 58 (scène Toronto)

En mai 2011, la section locale 58 a déposé une requête pour syndiquer les techniciens de scène qui travaillent au Centre des arts de la scène de Richmond Hill, une banlieue située juste au nord de Toronto. À cet endroit, les employés de la ville sont représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Les techniciens de scène n'ont jamais été membres du SCFP et aucune entente collective entre le SCFP et la ville de Richmond Hill ne les concerne. En fait la ville a toujours considéré ces employés comme étant des travailleurs autonomes, et le SCFP n'a jamais remis en cause cette situation. La ville a contesté la requête d'accréditation en soutenant que les techniciens de scène étaient des travailleurs autonomes et que si ils étaient des employés ils feraient partie d'une entente collective avec le SCFP. Peu de temps après, toutefois, le SCFP a soumis une requête pour représenter ces employés.

Le 11 décembre 2011, le tribunal du travail de l'Ontario a débouté la section locale 58 et il a soutenu que les techniciens de scène, s'ils étaient des employés, devaient faire partie d'une entente de travail existante du SCFP. Le tribunal du travail a rejeté l'argument voulant que le SCFP avait préalablement abandonné son droit de négocier pour les techniciens de scène et il a conclu que ces derniers étaient dans les faits exclus de l'entente collective.

Cette décision est troublante à plusieurs niveaux. Cet empêchement de syndiquer les techniciens de scène pourrait avoir des conséquences importantes, d'autant plus que la plupart des nouvelles salles de spectacle au Canada appartiennent jusqu'à un certain point à un palier de gouvernement provincial ou municipal. Dans la plupart des cas, les employés municipaux ou provinciaux son déjà visés par une entente collective. Cette décision pourrait donc empêcher l'IATSE de faire valoir son droit de négocier dans ces salles. Par le passé, nous avons déjà vécu des différends avec les divers syndicats du secteur public. En Saskatchewan, nous avons réussi à contrer l'opposition de l'Alliance des services publics du Canada lorsque nous avons accrédité le Casino de Régina. À Montréal nous avons rencontré plusieurs contestations de la part du SCFP. En Alberta, les sections locales 210 et 212 avaient dû combattre le Syndicat des employés publics de l'Alberta qui contestait la représentation des employés réguliers des Southern & Northern Jubilee Auditoriums.

Ces luttes vont s'amplifier à mesure que les syndicats du secteur public feront face à des mise à pied et à une diminution de leurs effectifs. Jusqu'à maintenant, nous avons largement échappé à leur attention, mais cette situation risque de changer.

Toutefois ces problèmes ne sont pas généralisés et dans plusieurs villes, nous avons des relations correctes avec les syndicats du secteur public. Nous devons toutefois nous préparer à rencontrer des difficultés.

Section locale 63 Winnipeg – mixte

En novembre dernier, la section locale 63, aidée de l'Internationale, a déposé une requête devant le tribunal du travail du Manitoba pour accréditer les techniciens de scène à l'emploi de Live Nation Canada Inc. Une requête similaire a déjà été déposée le 26 juillet 2010, concernant A.E.G. Live Canada Ltd et un total de huit journées d'auditions ont suivi devant le tribunal du travail, jusqu'en mai 2011. Une décision se fait toujours attendre.

De même, le 27 mai 2011, une requête d'accréditation était déposée par la section locale pour représenter les employés de production qui travaillent chez U2 Principle Management. Les auditions pour cette requête ont été remises à plus tard en 2012.

Toutes ces requêtes visent en fait le MTS Centre (18,000 places) et le nouveau stade de football qui est présentement en construction à Winnipeg. Depuis son ouverture en 2007, le MTS Centre utilise les services de NASCO, un fournisseur de main-d'œuvre non syndiquée, et la section locale n'a eu qu'un accès limité au stade de football actuel depuis que NASCO s'est installé à Winnipeg.

Suite à ces demandes d'accréditation (en particulier celle visant U2), la section locale a été à nouveau approchée par le MTS Centre pour discuter d'une entente qui permettrait à la section locale de fournir de la main-d'œuvre lors de certains spectacles présentés au MTS Centre et au stade de football. Le représentant Haines a prêté main-forte à la section locale dans toutes ces démarches et le fonds de défense de l'Internationale a aidé la section locale à payer les frais légaux. Nous espérons pouvoir présenter la décision finale lors de la prochaine réunion du Bureau général.

Section locale 129, Hamilton/Brantford – scène

En faisant preuve d'ouverture et de flexibilité, la section locale 129 a obtenu le contrat de travail pour le montage, les spectacles et le démontage du Hamilton Outdoor Hockey Classic, aussi appelé le « Steeldown Showdown » qui est présenté par Andlauer Sports et Entertainment and BaAM Productions. Transformer en une vaste patinoire extérieure, le Ivor Wynne Stadium qui est normalement un stade de football représentait la plus grosse partie du travail à effectuer.

Bien que la patinoire ait été utilisée pour différentes parties ainsi que pour du patinage populaire du 16 au 28 janvier, les rencontres entre les Maple Leaf de Toronto et le Canadien de Montréal le 20 janvier et une autre entre les Bulldogs de Hamilton et les Marlies

de Toronto de ligue américaine de hockey, le lendemain, en étaient les événements principaux. Il faut souligner la collaboration de Paul Bates, membre de la section locale 680/849, qui était le chargé de projet pour l'événement et qui a joué un rôle important afin d'assurer à la section locale 129 du travail pour ses membres. Depuis des années, le confrère Bates n'a jamais ménagé ses efforts pour que l'IATSE obtienne du travail. Les salaires versés à la section locale pour cet événement représentent plus de 60,000 \$.

Section locale 828, province de l'Ontario – artistes scéniques et fabricant de décors

L'Internationale a aidé la section locale dans ses négociations avec le Stratford Shakespearian Festival du Canada. L'Internationale a été appelée en renfort lorsque les membres de la section locale qui travaillent au département de peinture ont refusé de signer le mémoire d'entente qui avait été négocié.

L'employeur a été très réticent face à la reprise des négociations, mais quelques améliorations ont quand même été apportées à l'entente précédente. Atteindre la parité salariale avec un autre département était la préoccupation majeure et les parties ont finalement accepté une évaluation comparative formelle des emplois, en présence du syndicat. La procédure vise à passer en revue et à comparer les diverses affectations de travail entre les départements de peinture de décors et d'accessoires pour s'assurer que la parité salariale est atteinte. Peut importe les résultats, il n'y aura pas de baisses de salaires.

La présence des membres à la table de négociation a permis une implication directe et elle a facilité le processus. Les membres ont accepté le mémoire d'entente ainsi révisé à l'unanimité. Le représentant international Peter DaPrato continue de travailler à l'évaluation des emplois avec la section locale.

Section locale 849, provinces atlantiques – techniciens de cinéma

Comme il a été mentionné auparavant, l'assistant du président McGuire a collaboré avec la section locale 849 pendant près de trois années pour en arriver à une entente avec le plus gros producteur commercial des provinces atlantiques, Egg Productions. Egg Productions avait l'habitude d'employer des membres de la section locale et elle avait été approchée pour signer une entente collective.

Le propriétaire de Egg Productions a refusé de signer une telle entente et la section locale a alors déposé une requête en accréditation. Par la suite, un vote de représentation a eu lieu et les boîtes de scrutin sont demeurées scellées en attendant la conclusion des démarches légales entreprises par Egg Productions. L'employeur prétendait au départ que les membres de l'équipe étaient des travailleurs autonomes et non

des employés tels que définis par la loi. Trois journées d'auditions ont eu lieu en juillet 2011 et l'assistant directeur Dan Mahoney a été appelé à titre de témoin expert afin de décrire cette industrie commerciale.

Le tribunal du travail a livré une décision intéressante et il a conclu que les membres de l'équipe étaient bel et bien des employés et que l'unité syndicale avait tout à fait le droit de négocier. Le tribunal a demandé aux parties de déterminer les employés faisant partie de l'unité de négociation. Si les parties n'arrivent pas à s'entendre, la décision sera prise par le tribunal.

On doit ici souligner la patience de la section locale ainsi que son engagement total dans cette démarche de syndicalisation de Egg Productions. Une partie des retards qui ont précédé l'accréditation de cet employeur est venue de l'opposition de certains membres de la section locale qui ne voulaient pas toucher au statu quo. La section locale a alors expliqué les enjeux à ces derniers et elle a ensuite déposé l'accréditation. Notons au passage que le fonds de défense international supporte financièrement la section locale.

Section locale 873, Toronto – techniciens de cinéma

L'Internationale a assisté la section locale 873 dans ses négociations avec les membres affiliés de l'AMPTP dans le but de renouveler l'entente à long terme de la section locale 873 qui devait arriver à échéance le 31 mars dernier. Les négociations ont eu lieu du 23 au 27 janvier, à Toronto.

L'entente apporte plusieurs améliorations aux salaires et elle offre aussi des ajustements de primes et des marges supplémentaires. La section locale prévoit tenir une réunion prochainement pour que les membres puissent se prononcer sur cette entente.

Section locale B-173, Toronto/Hamilton – personnel d'accueil

En juillet dernier, un projectionniste de la section locale 58 a informé l'Internationale de l'insatisfaction du personnel d'accueil travaillant au Bell Lighting Box, lors du Festival de films de Toronto (TIFF). Nous avons alors su qu'un certain nombre de ces employés recherchaient une représentation syndicale. Le groupe ciblé à l'origine comprenait des ouvriers, des aides-gérants, des commis de galerie, des employés de concessions, des vendeurs et des préposés à la billetterie. Un organisateur de l'Internationale a par la suite travaillé avec deux employés qui ont agi comme organisateurs internes et des progrès soutenus ont été réalisés dans les mois qui ont suivi.

Le 22 novembre 2011, la section locale a déposé une requête en accréditation devant le tribunal du travail après avoir obtenu l'adhésion de 36 des 56 employés de cette unité – soit 70 %. C'est à partir de ce moment que l'employeur a eu recours à des pratiques douteuses. En Ontario, un vote de représentation doit avoir lieu dans les sept jours suivant le dépôt de la demande d'accréditation. Pendant ces sept journées, l'employeur a réussi à faire baisser le taux d'adhésion de 70 % à 26 %. Devant ces faibles résultats, l'IA a refusé d'aller plus loin et de contester ces pratiques douteuses. Cette situation nous rappelle à quel point il est maintenant difficile de syndiquer des travailleurs. Une rencontre bilan aura lieu avec quelques-uns des principaux instigateurs afin d'identifier les ajustements à apporter lors de nos prochaines campagnes.



De gauche à droite, la déléguée au CTC Kelly Moon, l'assistant du président Sean McGuire, les vice-présidents internationaux John M. Lewis et Damian Petti, le représentant international Barny Haines et la directrice des opérations du Bureau canadien Krista Hurdon ont présenté au Bureau général de direction un rapport sur les derniers développements au Canada.



Conseil des syndicats du cinéma de la Colombie britannique – négociation d'une entente

Le conseil des syndicats du cinéma de la Colombie britannique qui représente les sections locales 669 et 891 ainsi que la section locale 155 des Teamsters a négocié une nouvelle entente pour succéder à l'accord maître qui a pris fin le 31 mars 2012. Les négociations qui ont eu lieu à Los Angeles et à Vancouver ont duré plus de trois semaines réparties entre octobre et janvier 2012.

L'entente prévoit plusieurs améliorations (dont une augmentation annuelle de 2 % pendant trois ans, et plusieurs autres ajustements). Ce mémoire d'entente a été transmis aux sections locales et il devait être accepté au plus tard le 28 février.

Dernières nouvelles concernant le Plan de santé canadien

Après quatre années de travail, le Plan de santé canadien est maintenant une réalité. Ce long processus a démarré en 2008 lorsque l'Internationale et les districts 11 et 12 ont formé un comité de travail pour étudier l'accessibilité à des plans de santé par les membres de l'IATSE au Canada et ensuite présenter un bilan.

Deux rapports substantiels ont été présentés, en octobre 2009 et en mars 2012, qui résumaient les résultats des sondages qui avaient été complétés par les sections locales à propos de leurs plans de santé respectifs. D'énormes variations ont été identifiées dans les types de plan, les services offerts et les primes facturées et diverses stratégies visant à diminuer les coûts ont été étudiées.

Lors de la Convention canadienne de 2010, les délégués ont approuvé l'idée de mettre sur pied un Plan de santé canadien. En septembre suivant, presque toutes les sections locales avaient signifié par écrit leur intention de se joindre au Plan.

En décembre 2010, douze compagnies d'assurance canadiennes ont été invitées à proposer des soumissions pour ce Plan, y compris des compagnies qui opèrent à l'échelle nationale ou qui assurent déjà des sections locales IATSE. Huit compagnies se sont montrées intéressées et le comité de travail a réduit ce nombre à quatre. En avril 2011, les quatre compagnies ont présenté leurs propositions formelles à Toronto devant 55 représentants des sections locales et plusieurs fiduciaires de plans de santé. Le contrat a été accordé à Great West Life, en mai 2011, et le comité de travail a ensuite sélectionné J&D Benefits pour jouer le rôle de tierce partie.

Le concept du plan est de regrouper les ressources collectives (16,000 membres et des primes annuelles de \$22 millions) tout en laissant aux sections locales l'autonomie nécessaire pour déterminer les règles d'éligibilité et le choix des protections. Le cadre légal approprié a été créé afin de permettre cette souplesse.

De concert avec la firme d'avocats Koskie Minsky, une société à but non lucratif a été formée et elle chapeautera toutes les sections locales. Cette entité fera aussi partie de l'entente signée avec Great West Life et elle aura la responsabilité de négocier les renouvellements. Également, une fiducie multi sections locales est sur le point de naître et la plupart des petites sections locales pourront s'y joindre. Nous espérons que toutes ces mesures permettront d'améliorer la gestion de ce plan pour toutes les sections locales. Les plus importants plans de santé, déjà établis par les sections locales, vont continuer d'exister indépendamment, mais ils feront aussi partie du regroupement lors des négociations en vue de renouveler les tarifs.

Depuis septembre 2011, des rencontres ont lieu entre les sections locales et les fiduciaires des plans de santé. La représentante internationale Julia Neville, de même que des représentants de Great West Life et de J&D Benefits ont passé en revue les plans de santé des sections locales. Dans le cas où une section locale n'avait pas de plan existant, les informations sur les membres ont été révisées, incluant le salaire moyen, et un plan a été créé pour répondre à leurs besoins.

Dans tous les cas, les primes proposées sont moins élevées. Les neuf premiers groupes à se joindre au plan ont obtenu des réductions de primes de l'ordre de 6 % et dans certains cas on a pu observer des baisses allant jusqu'à 23 %. En octobre 2011 les employés du Bureau canadien ont rejoint le Plan de l'Internationale et ils ont vu leurs primes diminuer de 50 %, ce qui correspond à une économie annuelle d'environ 40,000 \$ pour l'Internationale.

Des propositions ont été acheminées à 18 sections locales dans les Prairies, en Ontario et au Québec et des rencontres avec les autres sections locales de l'Ontario, des provinces maritimes et la Colombie britannique auront lieu dans les prochains mois. Une fois que la phase de sollicitation sera complétée, la sélection des fiduciaires et la procédure de rédaction du plan de gestion débiteront. Nous remercions ici la représentante Julia Neville et les membres des comités impliqués dans toutes ces démarches. Une telle collaboration peut parfois prendre du temps, mais elle permet d'aller chercher la confiance et l'engagement de nos sections locales.

BUREAU GÉNÉRAL

MATTHEW D. LÖEB
Président international

JAMES B. WOOD
Secrétaire trésorier général
1430 Broadway, 20^e Floor
New York NY 10018
Tél. : 212 730-1770
Fax : 212 921-7699

Bureau canadien
JOHN M. LEWIS
12^e Vice-Président international
Directeur des affaires canadiennes
22, St-Joseph Street
Toronto ONT M4Y 1J9
Tél. : 416 362-3569
Fax : 416 362-3483

Secrétaire du 11^e district
CHERYL BATULIS
2, Neilor Crescent
Toronto ONT M9C 1K4
Tél. : 416-622-8555
Fax : 416-620-5041
iad11@bellnet.ca

COMMENT REJOINDRE LES SECTIONS LOCALES

56 > Montréal
DENIS FOREST
Secrétaire archiviste
1, rue de Castelnau Est Local 104
Montréal, QC, H2R 1P1
Tél. : 514 844-7233
Fax : 514 844-5846

262 > Montréal
ISABELLE WOUTERS
Secrétaire archiviste
3414, avenue du Parc,
Montréal QC, H4C 1G7
Tél. : 514 937-6855
Fax : 514 844-5846
admin@iatselocal262.com

514 > Montréal
IAN LAVOIE
4530 rue Molson, Bureau 201
Montréal QC H1Y 0A3
Tél. : 514-937-7668
Fax : 514-937-3592

667 > Montréal
CHRISTIAN LEMAY
469, rue Jean-Talon Ouest
Bureau 217, Montréal
QC, H3N 1R4
Tél. : 514-937-3667
Fax : 514-789-9211

863 > Montréal
MELANIE FERRERO
4251 rue Fabre
Montréal QC H2J 3T5
514-524-1630

523 > Québec
ROBERT MASSON
2700, rue Jean-Perrin
Bureau 490
Québec QC G2C 1S9
Tél. : 418-847-6335

849 > Nouveau-Brunswick
MARCEL BOULET
15, McQuade Lake Crescent, 2^e Floor
Halifax NB B3S 1C4
Tél. : 902 425-2739
Fax : 902 425-7696

LORRAINE ALLEN
Administratrice
Régime de retraite canadien
de l'industrie du divertissement
22, St. Joseph Street
Toronto ON M4Y 1J9
Tél. : 416-362-2665
Fax : 416-362-2351
www.ceirp.ca

POUR REJOINDRE L'ÉDITEUR
ROBERT CHARBONNEAU
bobcharbonneau@videotron.ca

BULLETIN IATSE
CP 34123, Québec (Québec)
Canada G1G 5X0

EN BREF...

Guide de syndicalisation

En 2010, l'Internationale a publié un guide pour aider les sections locales dans leurs campagnes de syndicalisation. Alors que la première édition était surtout conçue pour un usage aux États-Unis, une nouvelle édition est maintenant disponible et elle tient compte des particularités au Canada où les lois du travail sont de juridiction provinciale. En fait dix versions différentes du manuel de syndicalisation ont été créées, une pour chaque province. Chaque section locale au Canada a déjà reçu deux copies de ce manuel en janvier dernier. Des versions électroniques sont aussi disponibles et cette initiative est très appréciée des sections locales.

Projet de loi C-377

Le projet de loi C-377, présenté par le gouvernement conservateur majoritaire, a franchi l'étape de la deuxième lecture le 14 mars 2012. Une fois adoptée (rien ne semble pouvoir arrêter cette volonté du gouvernement Harper), cette loi obligera les sections locales de l'IATSE au Canada à rendre publics tous les rapports financiers, les états de revenus et dépenses, la valeur des emprunts et les déboursés en tout

genre, incluant les salaires des officiers, des employés, des sous-traitances et les dépenses engagées dans des activités de syndicalisation et des activités politiques. Toutes ces informations seront compilées dans une base de données qui sera accessible à tous sur le Net. Les organisations de travailleurs qui ne respecteront pas les délais de conformité s'exposeront à des accusations et à des amendes de 1 000 \$ par jour. Un tel défaut de conformité pourrait aussi potentiellement empêcher les travailleurs de déduire leurs cotisations syndicales sur leur rapport d'impôt. Les syndicats auront six mois pour ce conformer suite à l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi.

Une loi semblable a été adoptée aux États-Unis par le gouvernement Bush et elle s'est avérée extrêmement onéreuse pour les petites sections locales qui n'ont pas le personnel ni les ressources nécessaires pour se conformer à ces obligations. L'agenda caché de cette loi semble avoir pour but de rendre la vie impossible aux organisations de travailleurs. Le président Löeb considère aussi que cette loi antisyndicale vise à affaiblir le mouvement des travailleurs au Canada et à affaiblir la démocratie en général.

